



**HAL**  
open science

## Les Almohades

Pascal Buresi

► **To cite this version:**

Pascal Buresi. Les Almohades. Cyrille Aillet; Emmanuelle Tixier; Éric Vallet. Gouverner en Islam, Xe-XVe s., Atlande, pp.301-308, 2014, 978-2-35030-273-7. halshs-01440055

**HAL Id: halshs-01440055**

**<https://shs.hal.science/halshs-01440055>**

Submitted on 18 Jan 2017

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

# Les Almohades (20 000 signes)

**Pascal Buresi**

Directeur de recherche (CNRS-CIHAM-UMR 5648)

Directeur d'études (EHESS)

FP7-2010-ERC StG 263361

L'acte de naissance de l'Empire almohade relève du mythe autant que de l'histoire : voyage d'Ibn Tûmart en Orient, rencontre avec les autorités almoravides, premier serment d'allégeance (*bay'a*) de ses disciples dans les monts de l'Atlas, premières batailles contre le pouvoir de la plaine, mort du Mahdî Ibn Tûmart, conquête de Marrakech. De retour d'Orient, vers 1116-1117, Ibn Tûmart se serait posé en censeur « sunnite » des mœurs. Dès 1120, il aurait reproché aux Almoravides leur corruption, leur hérésie et leur anthropomorphisme. Le point de départ du mouvement ne réside donc pas dans une conception chiite de l'*imâmat*, avec la revendication d'un magistère découlant de l'appartenance au sang du prophète, mais dans la réforme des mœurs et des pratiques juridiques, ainsi que dans la contestation de la pratique almoravide du pouvoir, au nom d'une vision austère et rigoriste des normes sociales d'une part, de l'autorité légitime de l'autre. Devant les troubles provoqués par Ibn Tûmart, l'émir régnant, 'Alî b. Yûsuf b. Tâshfîn (1106-1143), réputé pour sa piété, et ses docteurs de la Loi (*fuqahâ'*) auraient émis le souhait de débattre avec le trublion de sa doctrine. Celui-ci, avisé du danger qu'il encourrait à accepter cette rencontre, se serait réfugié à Igîllîz, son hameau natal, près de Taroudant : c'est « sa première hégire ». Là, devant ses partisans, il se serait proclamé, et aurait été reconnu, *imâm* et *mahdî* : ces deux termes, d'inspiration chiite, possèdent une forte connotation eschatologique et désignent respectivement le guide de la communauté et le personnage destiné à annoncer la fin des temps. Ibn Tûmart manifeste très tôt des aspirations tant politiques que spirituelles et religieuses. À partir de sa base de l'Atlas, il organise ses troupes, prépare la conquête du pouvoir almoravide et met en place le système idéologique du *tawhîd* (« unitarisme »). Dans un second temps, vers 1124, il se serait réfugié avec ses fidèles dans le Sud marocain, à Tinmâl, qui allait devenir le berceau et la première capitale du mouvement almohade : c'est la « seconde hégire ».

La décision de transformer l'autorité à fondement religieux, de nature quasi « prophétique », exercée par Ibn Tûmart sur « sa » communauté en une souveraineté politique exercée sur l'espace maghrébin a été prise par le Mahdî lui-même. Les expéditions lancées contre le pouvoir almoravide qui tient les plaines atlantiques commencent dès le milieu des années vingt du XI<sup>e</sup> siècle. La mort d'Ibn Tûmart, en 1130, ne les interrompt qu'un temps, celui de la transition politique, puis elles sont reprises par le successeur (*khalîfa*) du Mahdî, 'Abd al-Mu'min, une fois que celui-ci eut réussi à s'imposer à la tête de tous les Almohades, probablement vers 1132. On ne sait si Ibn Tûmart a nommé ou non 'Abd al-

Mu'min comme son successeur, mais les sources, postérieures, insistent sur les charges administratives et militaires qu'il lui avait données pour préparer sa succession. Roger Le Tourneau soutient que c'est parce qu'il était étranger aux tribus Masmûda que 'Abd al-Mu'min est parvenu à s'imposer. Extérieur aux querelles internes qui, à la mort d'Ibn Tûmart, menaçaient d'éclatement les tribus originelles almohades, il aurait été accepté par consensus. En particulier, le Mahdî, alors qu'il était malade après la défaite d'al-Buhayra (1130) contre les Almoravides, lui aurait confié, à l'instar du Prophète Muhammad à Abû Bakr (r. 632-634), la direction de la prière. Que les tribus almohades aient été réticentes, ou que 'Abd al-Mu'min ait manifesté un excès de prudence, la succession semble avoir été difficile. C'est la raison pour laquelle la mort du Mahdî aurait été gardée secrète pendant près de trois ans, de 1130 à 1132, entre la *bay'a khâssa* (le serment de l'élite des Almohades) et la *bay'a 'amma* (la reconnaissance générale).

'Abd al-Mu'min fut le maître d'œuvre et le génie de la construction impériale almohade, le stratège qui en dessina les contours durables. C'est lui le véritable conquérant : il intensifia la lutte contre les maîtres du moment et recueille les fruits posthumes du message politique, religieux, théorique et dogmatique, qu'Ibn Tûmart avait élaboré contre le pouvoir des Almoravides, soutenus par les oulémas malékites. Pendant les huit premières années de son règne, il obtint la soumission de l'Atlas. Puis, entre 1139 et 1146, au cours d'une « guerre de sept ans », il dirigea l'assaut final contre les Almoravides, s'emparant de leur pays et de leur capitale, et éliminant physiquement les membres de la dynastie.

La conquête de Marrakech par les troupes de 'Abd al-Mu'min en 1147 clôt l'ère almoravide au Maroc, mais elle est bien plus qu'une simple succession de pouvoir à l'échelle locale. Elle constitue en fait une étape essentielle dans l'émancipation du Maghreb par rapport aux centres référentiels orientaux. Plus qu'une principauté, moins qu'un Empire, le nouveau pouvoir est en devenir. Il exerce son autorité sur la région de Marrakech, sur les grands centres urbains du nord du Maroc, puis il l'étend sur al-Andalus, procédant simultanément à l'unification de tout le Maghreb de l'Atlantique à la Tripolitaine. Seul lui échappe le Sahara d'où étaient issus les Lamtûna-Banû Turgût, fondateurs de l'Empire almoravide. Malgré l'affirmation, par les nouveaux dirigeants, d'une rupture totale avec le régime précédent, les éléments de continuité sont nombreux. Sans eux, il serait difficile de comprendre le développement de ce qui peut être considéré comme le plus grand Empire maghrébo-andalou de l'histoire.

## Formes et idéologies du pouvoir souverain

À partir de 1124, Ibn Tûmart théorisa dans le domaine religieux le pouvoir qu'il mettait en place dans la sphère politique. La *'isma* dont son *imâmat* était qualifié signifiait que sa personne était pure de tout vice, erreur, corruption, innovation, mensonge ou ignorance. Cela avait une conséquence majeure : l'autorité absolue qu'il avait sur tous ses contemporains, autorité que ne limitaient que le Livre de Dieu et la Tradition de Son envoyé, Livre et Tradition dont il était le seul et unique interprète. Car dans

l'approche *mahdienne*, le juge suprême almohade n'était pas choisi par les hommes, mais désigné par Dieu. Ibn Tûmart était « vicaire de Dieu » sur terre (*khalîfat Allâh*) comme le roi David. On ne sait si cette doctrine s'est mise en place du vivant d'Ibn Tûmart ou, plus vraisemblablement, sous le règne de son successeur 'Abd al-Mu'min.

Quoi qu'il en soit, Ibn Tûmart a donné naissance, au cœur de l'orthodoxie sunnite, à une doctrine qui puisait à presque tous les courants théologiques qui avaient vu le jour depuis les origines de l'islam. En ce sens, l'« almohadisme » est la tentative la plus élaborée pour unifier les croyances musulmanes divergentes et en réaliser une synthèse théologico-politique. Les spécialistes qui se sont penchés sur le dogme almohade y ont tour à tour relevé tous les apports suivants, pas nécessairement simultanés, mais peut-être successifs :

- khâréjites-ibâdites : pour la justification de la violence, la revendication du magistère suprême au sein de populations non arabes, pour le statut accordé à Abû Bakr (r. 632-634) et à °Umar b. al-Khattâb (r. 634-644) dans la *'Aqîda* — la « profession de foi » attribuée à Ibn Tûmart —, et pour l'« excommunication » (*takfîr*) prononcée à l'encontre de ceux qui refusaient de se rallier au mouvement ;
- mu'tazilites : pour la lecture allégorique des versets du Coran, pour l'usage du *kalâm* (la « théologie spéculative ») et pour l'appellation d'*ahl al-tawhîd* (« gens de l'Unitarisme ») ; philosophiques : avec la participation de grands maîtres au gouvernement almohade et la tentative de concilier Raison et Révélation ;
- malékites : très habilement, tout en condamnant la pratique juridique malékite, le dogme almohade conserva la base du droit connu et appliqué jusque-là par l'affirmation que les Traditions les plus fiables étaient celles qui étaient les plus proches du Prophète, c'est-à-dire celles de l'école de Médine, contenues dans le *Muwattâ'* du savant médinois, Mâlik b. Anas, fondateur de l'école malékite dominante au Maghreb depuis le ix<sup>e</sup> siècle ;
- hanbalites : dans le domaine juridique, pour le refus du raisonnement par analogie (*qiyâs*), de l'appréciation individuelle (*ijtihâd*) et de tout autre fondement que le Coran et la Tradition (*sunna*) ;
- ash'arites : pour la reconnaissance de l'absolue toute-puissance de Dieu, le refus du libre-arbitre et l'usage du *kalâm* ;
- hazmiens-zhâhirites : pour le principe de l'impossibilité d'appliquer le général au particulier et le renvoi au texte coranique pour la question des attributs, en décalage sur ce point aussi bien avec les mu'tazilites qu'avec les ash'arites ;
- soufis : pour l'approche mystique de Dieu, l'importance de la prière et des pratiques ascétiques ;
- et évidemment chiïtes, pour la *'isma* (« impeccabilité »), le « don de l'*imâmat* » et la mise en place, réelle ou fictive, de généalogies '*alides* pour Ibn Tûmart et pour son successeur 'Abd al-Mu'min.

Par sa nature même, cette synthèse entre en contradiction avec le monolithisme malékite almoravide et constitue un essai d'alternative. Prônant l'unicité du message et de son interprétation, le dogme almohade se trouve en totale opposition avec la masse des commentaires et des interprétations accumulées par les juristes malékites dans leurs traités de *furû'* (« applications juridiques »). Les attaques sont donc violentes contre le pouvoir des Almoravides. Présentés comme hérétiques, ceux-ci sont accusés d'être anthropomorphistes, en raison de leur interprétation routinière du Coran et du *hadîth*, et de s'être ainsi éloignés du dogme essentiel de l'islam qui est l'unicité divine, accusation traditionnelle des shafi'ites à l'encontre des hanbalites.

L'unité de Dieu devient l'axe central de la propagande almohade jusqu'à leur donner leur nom, les *muwahhidûn* (« Unitariens »). La radicalité de la contestation du pouvoir des Almoravides permet aux Almohades de prêcher le *jihâd* contre eux. Cette fois, à la différence de ce qui s'était produit à la fin du x<sup>e</sup> siècle, les Almohades n'éprouvent pas le besoin de faire justifier ce *jihâd* par des savants, comme les Almoravides l'avaient fait à l'encontre des princes des *taïfas*. Pour les Almohades, le *jihâd* s'impose de lui-même, il est une exigence découlant directement de la Révélation. Cette radicalité, dans la lignée du kharéjisme, rejetait les musulmans non almohades dans le camp de l'impiété (*kufr*).

La dimension messianique du pouvoir almohade se traduit aussi par le placage presque systématique de la terminologie de l'islam originel sur l'histoire de l'Occident musulman almohade. Après le Mahdî venant à la fin des temps recommence l'ère du califat : celui-ci suit donc la prophétie muhammadienne pour les débuts de l'islam, et la prédication du Mahdî pour les Almohades. Ainsi les quatre premiers califes almohades reçoivent-ils, au début du xiii<sup>e</sup> siècle, le qualificatif de *râshidûn* (« orthodoxes »), sur les monnaies et dans les sources textuelles, comme les quatre premiers califes de l'islam sunnite — Abû Bakr (632-634), 'Umar (634-644), 'Uthmân (644-656) et 'Alî (656-661) —, leurs entreprises militaires sont décrites comme identiques aux *futûhât*, les « conquêtes » sanctifiées par la Tradition de la première génération musulmane. Cette dimension messianique est renforcée par les généalogies, postérieures et probablement fictives, faisant remonter non seulement Ibn Tûmart (m. 1130), mais aussi le premier calife 'Abd al-Mu'min (r. 1130-1162) à 'Alî, le gendre et cousin du prophète.

## Protocole et cérémonial

L'empire almohade (1130-1269) était donc dirigé par un *imâm*-calife, qui manifestait son ambition « universaliste » à conduire l'ensemble du *dâr al-islâm* et qui concurrençait, dans la titulature, dans les prérogatives, dans la légitimité et, plus généralement, dans le domaine idéologique, tant les califes abbassides de Bagdad (750-1258) que les *imâm*-s fatimides du Caire (969-1171). Cet universalisme affirmait la prééminence, au xiii<sup>e</sup> siècle, des territoires occidentaux de l'Islam sur toutes les autres parties du monde musulman. Cette conception du pouvoir est étroitement liée à l'histoire du califat

omeyyade de Cordoue et à son émancipation par rapport aux centres orientaux, la réforme almohade réusissant la synthèse des histoires maghrébine et andalouse.

En se référant exclusivement au Coran et à la Sunna, le califat almohade proclamait son absolue orthodoxie. Pour parer au risque d'être accusé d'hétérodoxie et de chiisme, dans la continuité duquel cet imâmat-califat d'origine mahdiste s'inscrivait incontestablement, les Almohades choisirent de mettre en valeur la figure tutélaire de 'Uthmân et l'héritage des Omeyyades, les ennemis irréductibles de tous les Alides et de tous les chiismes du VII<sup>e</sup> au XII<sup>e</sup> siècle. Ils inventèrent ainsi une relique : un exemplaire du Coran (*musHaf*) attribué à 'Uthmân b. 'Affân (r. 634-644) est mentionné de manière systématique dans les sources textuelles et reçoit un culte de la part de la dynastie, aux côtés du livre (*musHaf*) écrit par le Mahdî Ibn Tûmart : selon la Tradition musulmane, 'Uthmân est censé avoir fait disparaître toutes les versions divergentes qui pouvaient exister de la parole de Dieu, en particulier celle des partisans de 'Alî, gendre et cousin du Prophète, et, dans le même temps, avoir réuni la première version complète et définitive du corpus coranique. Lors des cortèges militaires, ces deux exemplaires précieux étaient exhibés sur une chamelle blanche et sur une mule. Le reste du temps, ils étaient conservés tous deux dans la mosquée sanctuaire de Tinmâl où était enterré Ibn Tûmart. Par ailleurs ils reprirent pour leurs étendards la couleur blanche emblématique de la dynastie omeyyade de Damas, puis de Cordoue, face à la couleur noire des Abbassides. Ils décidèrent même un temps, en 1161, de restaurer l'ancienne capitale omeyyade déchue d'al-Andalus, aux dépens de sa rivale Séville qui l'avait détrônée.

Les chroniques, tel le *Mann bi-l-imâma* (« Le don de l'imâmat ») d'Ibn Sâhib al-Salâ (m. fin XI<sup>e</sup> siècle), un fonctionnaire de la chancellerie almohade, relatent les cérémonies auxquelles donnaient lieu le déplacement de la cour califale. En particulier en 1162, juste avant sa mort, 'Abd al-Mu'min fit construire une forteresse à Gibraltar pour servir de tête de pont à ses armées. Il y vint recueillir l'allégeance de tous les gouverneurs almohades d'al-Andalus. Les poètes panégyristes se succédèrent à la cour pour déclamer des poèmes de leur composition célébrant son pouvoir et reçurent des dons en fonction de la qualité de leur poésie. On a peu de détails sur l'organisation de la réception des ambassades et des courtisans, mais les fêtes durèrent plus d'une semaine et semblent avoir fait l'objet d'un cérémonial bien réglé. En échange des prestations de serment et des poèmes, le calife distribuait des habits, des chevaux, des sommes d'argent, voire des salaires.

### Figures-clés du gouvernement, entourage du souverain

Les historiens insistent en général sur la rigueur de la structure hiérarchisée mise en place à l'origine par Ibn Tûmart et sur l'influence des structures tribales qu'elle reflète. En fait, le Mahdî aurait pris la décision d'assurer, à côté de catégories proprement tribales, une certaine représentativité des différents groupes au sein des instances mises en place — Conseil des Dix ou *ahl al-jamâ'a*, Conseil des Cinquante et/ou des Soixante-dix :

- les « Dix » ou *ahl al-ğamā'a* : à la tête de la pyramide destinée à encadrer l'ensemble de la société almohade, se serait trouvé le Conseil des Dix ou *Ahl al-ğamā'a*, écho aux dix élus de la tradition sunnite. Ce conseil représente les conseillers les plus influents et les responsables, militaires, administratifs, judiciaires ou politiques, les plus élevés.
- les « Cinquante » : le Conseil des Cinquante aurait rassemblé, outre les précédents, une quarantaine de délégués des tribus. Il avait un rôle consultatif.
- les *talaba* : dès avant sa reconnaissance comme Mahdī, Ibn Tūmart aurait envoyé aux tribus des hommes de savoir pour les rallier à sa cause, et d'abord dans le Sūs en 516/1121, puis dans les régions voisines. Cette mission n'aurait jamais cessé au cours du temps. Outre la fonction de missionnaire, les *talaba* semblent bien aussi avoir exercé des fonctions militaires, c'est en tout cas ce que laisse supposer leur participation fréquente aux grandes expéditions guerrières.
- et le reste de la population, la « totalité » (*al-kāffa*) : c'était la base de la pyramide de cette première organisation militante, composée elle-même de huit classes de *'abīd al-makhzan* (« serviteurs de "l'État" ») — archers, tambours... —, les *muhtasib*-s (« censeurs des mœurs »), les chargés de la frappe monétaire (*sikka*) — celle-ci fit l'objet de réformes majeures de la part des Almohades —, les soldats de l'armée régulière, les muezzins, en liaison avec l'importance accordée à la prière, et finalement les volontaires du *jihād*. D'une certaine manière, tout sujet de l'Empire relevait d'une « catégorie » et trouvait sa place dans le « plan » (*amr*) almohade, matérialisation terrestre du dessein (*amr*) de Dieu.

Ainsi cette première organisation ressemble moins à un appareil bureaucratique d'administration qu'à une tentative pour encadrer de l'ensemble des partisans dans une conception unitaire de Dieu et de la communauté. Il s'agit d'un embryon de pouvoir à fondement religieux dont les sources postérieures se plaisent à décrire le cérémonial dépouillé, telles la *bay'a* prêtée au Mahdī Ibn Tūmart à Igîlîz-des-Hargha, en pleine nature, sous un caroubier, et l'absence de toute titulature honorifique, caractéristique des pouvoirs urbains. La simplicité originelle, l'austérité et l'absence de fastes contrastent avec la richesse de la construction matérielle, spirituelle et religieuse de l'Empire à naître.

L'organisation mise en place par Ibn Tūmart, même si elle correspondait à des rapports réels au sein du mouvement, fut temporaire et dura tout au plus quelques décennies avant d'être remplacée par une administration impériale et dynastique nettement plus classique ; le souvenir en a cependant été conservé beaucoup plus longtemps en particulier lors des cérémonies impériales postérieures — serment d'allégeance (*bay'a*) aux califes, processions et défilés militaires —, qui reproduisaient l'ordre symbolique initial. Cette organisation nous intéresse particulièrement puisqu'elle précède l'administration de l'Empire qui va se superposer à elle.

En effet, l'organisation initiale « prophétique » s'efface progressivement devant une organisation plus fonctionnelle, plus bureaucratique, avec des gouverneurs, des juges, des chefs militaires, des

secrétaires de chancellerie... Dans ce domaine, l'époque almohade voit décroître la responsabilité des gouverneurs provinciaux, alors même que ceux-ci n'étaient plus recrutés dans la tribu du souverain comme à l'époque almoravide, mais, à partir de 1156, exclusivement dans la descendance du calife almohade régnant, parmi les *sayyid* — ce terme désignait alors, d'abord les fils du premier calife almohade, 'Abd al-Mu'min (r. 1130-1162), ensuite leurs descendants. Quelles sont les conséquences du resserrement du bassin de recrutement au sein de la famille régnante, et plus précisément parmi la descendance de 'Abd al-Mu'min, le premier calife almohade ? Il semble bien que cela n'ait pas été une autonomie supérieure des régions, de 1147 à 1228, mais au contraire une soumission croissante au calife, comme si, à l'autorité politique du souverain sur ses administrateurs provinciaux, s'était ajoutée l'autorité « naturelle » du père sur le fils. L'imâm-calife 'Abd al-Mu'min semble avoir été conscient du caractère exceptionnel du pouvoir impérial qu'il mettait en place. Pour éviter le mécontentement des cheikhs tribaux, il crée une catégorie spécifique avant 1156 : les *huffâzh* (« Gardiens », sg. *hâfizh*), formés comme les *sayyid* et les *talaba*. Chaque gouverneur provincial était accompagné d'un *hâfizh*, associé au moins théoriquement aux décisions locales, et d'un groupe de *talaba* (les « Doctes »), chargés de veiller au respect du dogme almohade. De propagandistes-missionnaires qu'ils étaient sous le Mahdî Ibn Tûmart, ceux-ci deviennent les théoriciens du pouvoir, avec préséance sur toutes les autres catégories, sous l'autorité directe du calife.

Ainsi le processus de décision est concentré dans les mains du calife qui dirige en personne les expéditions de guerre légale, les administrateurs locaux voyant leur rôle réduit à la préparation des cérémonies d'accueil du calife et à l'approvisionnement des armées. En tant que calife, le souverain almohade était le juge suprême au nom de la Loi de Dieu. D'après les chroniques, il retenait pour lui ce qu'on a coutume d'appeler la « haute justice » dans l'Occident médiéval et une condamnation à mort ne pouvait être exécutée sans son accord. Ce système renforce donc le lien entre l'autorité centrale du prince, la *hadra* (« [Sa] Présence »), et les territoires périphériques, au Maghreb et en al-Andalus. Cette centralisation se traduisait, d'un point de vue quantitatif, par l'explosion du nombre de lettres d'information émises par les chancelleries provinciales en direction du prince, donc par la mise en place d'une véritable bureaucratie.

Cette centralisation se traduisait aussi par le déplacement de populations : les dirigeants almohades se heurtaient violemment aux populations nomades arabes qui, depuis leur arrivée au milieu du xi<sup>e</sup> siècle, perturbaient la périphérie orientale de l'empire (Libye et Tunisie actuelles). À partir des années 1160, ces tribus, défaites militairement à plusieurs reprises, sont envoyées en al-Andalus pour lutter contre les chrétiens, ou au Maghreb « Extrême » (*al-Aqṣá*). Cet Empire, califal, centralisé, organisé autour d'un système doctrinaire cohérent et original n'est pas apparu *ex nihilo* ; il a acquis ses traits caractéristiques en plusieurs décennies au fur et à mesure de son expansion territoriale par une définition

croissante de ses contours territoriaux et démographiques, face aux provinces almoravides malékites du Maghreb et d'al-Andalus, aux principautés chrétiennes de la péninsule Ibérique et aux périphéries *ifrīqiennes*, où nomadisaient des tribus (arabes venues d'Orient ou bien sub-sahariennes).

En 1229, le calife al-Ma'mûn (1227-1232) arrive au pouvoir avec difficulté. Il rompt avec le dogme almohade de l'impeccabilité d'Ibn Tûmart et affirme qu'il n'y a d'autre « Mahdî » que Jésus, le Messie de la tradition musulmane sunnite. Cette décision, sur laquelle allait revenir le calife al-Rashîd (1232-1242), fils et successeur d'al-Ma'mûn, a des conséquences majeures puisqu'elle provoque la scission de l'Empire : l'Ifrîqiya, avec Tunis pour capitale, proclame sa fidélité au dogme almohade et son indépendance par rapport à Marrakech, c'est l'acte de naissance de l'émirat, puis califat, hafside de Tunis. À l'autre bout de l'Empire, en al-Andalus, les califes almohades voient leur pouvoir contesté dès 1228 et ils ne parviennent plus à résister à l'expansion des royaumes chrétiens (conquêtes de Cordoue en 1236, de Séville en 1252) ; leur Empire se réduit en peau de chagrin autour de Marrakech d'où ils ne sortent quasiment plus, si ce n'est pour le pèlerinage sur la tombe du Mahdi Ibn Tûmart à Tinmâl. Les Mérinides s'emparent de la ville en 1269 et mettent fin à la dynastie almohade.